



NOËL 2025 : Le cadeau pourri aux sans-dents 🎄 (Spoiler : ce n'est pas une brosse à dents électrique)

Communiqué • 20 décembre 2024



Nouveauté sous le sapin :

À partir du 1er janvier 2025, les actes dentaires hors nomenclature (implants, prothèses, etc.) seront plafonnés à 1 200 € par an.

➔ **Traduction** : si votre sourire coûte trop cher, il faudra choisir entre une dent et une prothèse. Joyeux Noël !



Cadeau bonus :

Les remboursements pour les prothèses dentaires remboursées par la Sécurité Sociale baissent de 500% BR à 440% BR.

➔ **Conclusion** : Vous pourrez toujours sourire... mais de loin, très loin.



Une solidarité en kit :

- 1 plafond pour vous.
- 0 sourire pour les excès.
- 0 dent en option.



Audiens et FTV :

Le Père Noël vous souhaite une belle année... sans dents, mais solidaire !